



Varia juin 2024

Numéro coordonné par :

*Florent GOHOUROU
Maître de Conférences
UJLoG (Daloa - CI)*

*Quonan Christian
YAO-KOUASSI
Maître de Conférences
UJLoG (Daloa - CI)*

Numéro 1

2024

Espaces Africains

Revue des Sciences Sociales

**ISSN
2957-9279**

*Revue du Groupe de recherche PoSTer (UJLoG - Daloa - CI)
<https://espacesafricains.org/>*



Revue des Sciences Sociales

Numéro 1 | 2024

Varia – juin 2024

L'HABITAT, UN FACTEUR DE RECOMPOSITION SPATIALE EN MILIEU RURAL SENEGALAIS : CAS DE LA COMMUNE DE NGOYE, DANS LE CENTRE-OUEST DU BASSIN ARACHIDIER

HOUSING, A FACTOR OF SPATIAL RECOMPOSITION IN RURAL SENEGAL : THE CASE OF THE COMMUNE OF NGOYE, IN THE CENTRE-WEST OF THE GROUNDNUT BASIN

Abdoulaye **DIAGNE**

RÉSUMÉ

Sous l'effet de la transition urbaine généralisée, les campagnes du Centre-ouest du bassin arachidier sénégalais sont entrées dans un processus de recomposition spatiale sans précédent. Dans la complexité de ce processus, le rôle particulier de l'habitat est analysé dans la commune de Ngoye, située à la périphérie sud de la ville de Bambey, sur l'axe de la métropole Dakar-Touba. Ici, l'éclatement des concessions familiales, aux formes ovales, en maisons individuelles construites en dur, plus élargies et de formes polygonales du fait des alignements, d'une part, et l'acquisition de parcelles à usage d'habitat par des néo-ruraux, d'autre part, ont contribué au réagencement des villages. De groupement lâche, la forme de l'habitat est passée à groupement compact. Cet article s'appuie sur plusieurs travaux

de recherche menés dans cette partie du bassin arachidier depuis plus de vingt ans. À partir d'un jeu de cartes, de données d'enquêtes et d'observations de terrain, l'article révèle un phénomène de transformation du capital foncier agricole en capital immobilier par les détenteurs de terres dans l'espace villageois et dans la première auréole entourant le village. Il montre, aussi, les difficultés éprouvées à reconnaître les limites des villages et de leurs terroirs. Également, il dévoile l'habitat comme étant un indicateur d'inégalités socio-spatiales.

Mots-clés : campagne, recomposition spatiale, habitat, Ngoye, capital agricole, capital immobilier, inégalité socio-spatiale.

ABSTRACT

As a result of the widespread urban transition, the countryside in the central-western part of the Senegalese groundnut basin has undergone an unprecedented process of spatial recomposition. Within the complexity of

this process, the particular role of housing is analysed in the commune of Ngoye, located on the southern outskirts of the town of Bambey, on the Dakar-Touba axis. Here, the break-up of oval-shaped family concessions into larger, polygonal,

solid-built detached houses, and the acquisition of housing plots by neo-ruralists have contributed to the reorganisation of the villages. From being loosely grouped, housing has become more compact. This article is based on several research projects carried out in this part of the groundnut basin over the last twenty years. Based on a set of maps, survey data and field observations, the article reveals the transformation of agricultural land capital into real estate capital by landowners

in the village and in the first halo surrounding the village. It also shows the difficulties encountered in recognising the boundaries of villages and their terroirs. It also reveals housing as an indicator of socio-spatial inequalities.

Keywords : countryside; spatial recomposition; habitat; Ngoye; agricultural capital; real estate capital; socio-spatial inequality marker.

INTRODUCTION

L'effet de la modernisation de l'habitat, ou tout simplement, de l'urbanisation rurale sur le paysage agricole des campagnes sénégalaises n'a donné lieu qu'à peu d'études. Sous l'effet de la transition urbaine généralisée, les campagnes du Centre-ouest du bassin arachidier sont entrées dans un processus de recomposition spatiale important. Cette région abrite le pays sereer (Lombard 1989 : 336), où dans les années 1960 déjà « la forte densité de la population rurale est le fait saillant » (Pélissier 1966 : 53 ; Delpech 1967 : 9 ; Lericollais 1972 : 7 ; Dubois 1975 : 85 ; Gastellu 1978 : 426 ; Guigou *et Al.* 1995 : 183 ; Bidou *et Al.* 2021 : 3). Ils l'estimaient à 150 habitants au km². Cela contraste avec les faibles densités dans la zone sylvo-pastorale du Ferlo (Barral 1982 : 55 ; Ninot 2008 : 6 ; Fall 2014 : 35 ; Ba 2023 : 49) qui avoisinaient 1 habitant au km². Comparé aux terres neuves, Garenne et Lombard (1992 : 2) ont précisé qu'à cette époque, l'excédent de population de cette partie du bassin arachidier se dirige vers l'est du Saloum et le Sénégal oriental où la densité de population n'excédait pas 5 habitants au km² en 1970.

Du fait de l'accroissement continu de la population, de nos jours, la structure du paysage rural, notamment agricole a connu une modification, voire une reconfiguration imputable en grande partie au changement de la morphologie villageoise qui se caractérise par une urbanisation de l'habitat et l'adoption de constructions en dur. Cela laisse apparaître des alignements rue. Comme l'a décrit Pélissier (1966 : 232) : « en pays sereer, l'unité résidentielle est le

mbind, qui apparaît d'abord comme un enclos dont la barrière extérieure est faite soit d'une tapade de tiges de mils, soit d'une haie plus ou moins renforcée d'épineux... Le *mbind* forme toujours, même s'il a de proches voisins, une alvéole dessinant le plus souvent un cercle approximatif ou un ovale ». L'éclatement actuel des concessions familiales aux formes ovales, en maisons individuelles construites en dur, plus élargies et de formes polygonales du fait des alignements, d'une part, et l'acquisition de parcelles à usage d'habitat par des néo-ruraux, d'autre part, ont contribué au réagencement des villages. De groupement lâche, la forme de l'habitat est passée à celle de groupement compact, faisant disparaître les champs de cases et même ceux de la première auréole autour des villages et laissant apparaître des ruelles. Mais jusqu'à présent, il ne s'agit pas d'un lotissement qui lui est une opération formelle régie par la loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant partie législative du Code de l'Urbanisme. Selon ce code, en son article 145, le lotissement a pour effet l'aménagement, l'équipement et la division en lots d'une ou plusieurs propriétés foncières pour la vente ou la mutation à titre gratuit ou pour des locations simultanées ou successives. « Vu la complexité de la procédure, le lotissement n'est pas encore inscrit dans notre plan de développement communal (PDC) » a affirmé le Maire de Ngoye. Comparé à l'organisation spatiale résultant d'un lotissement, l'alignement est purement informel et résulte d'un bricolage.

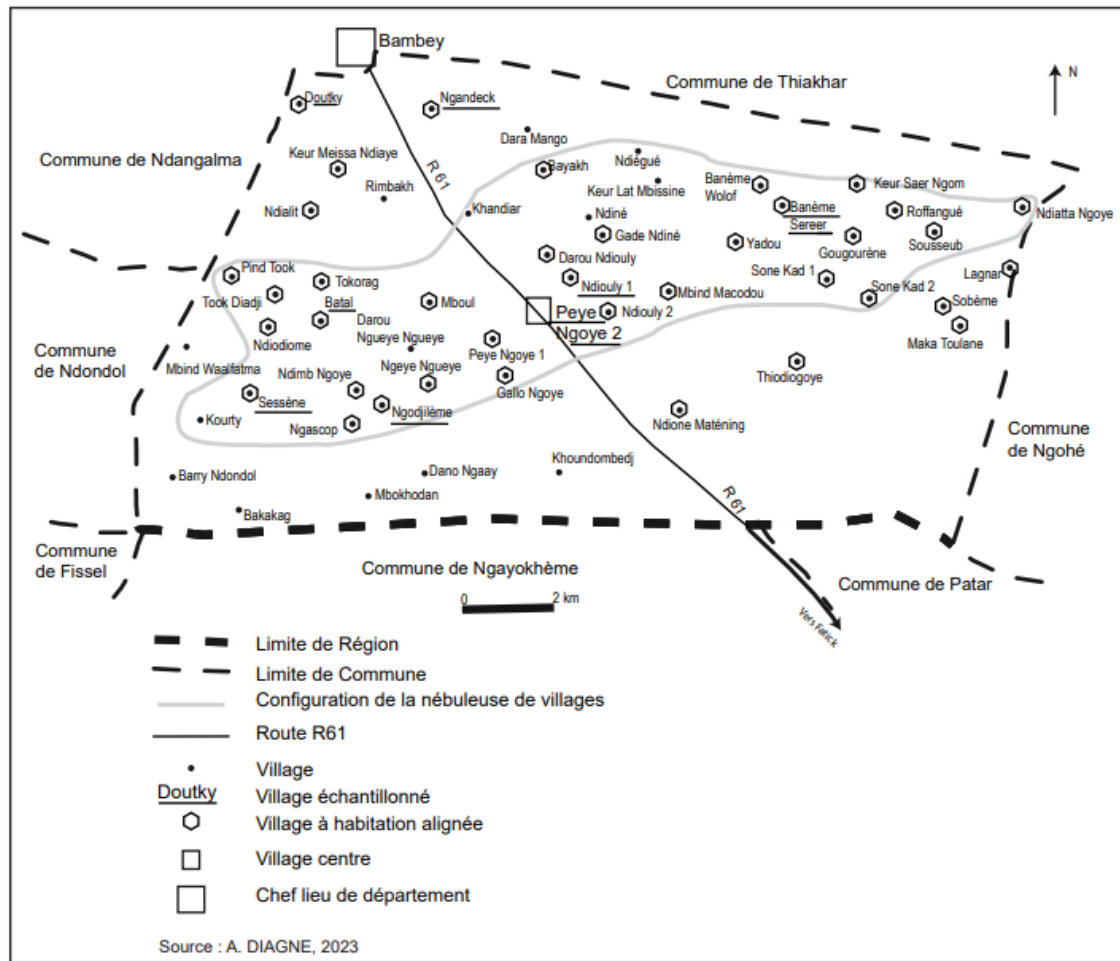
1. MÉTHODOLOGIE

Il importe d'emblée d'expliquer ici le paradoxe de l'inutilisation du concept de géographie rurale : terroir. Celui-là est reconnu, en Afrique subsaharienne, comme étant « une portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence » (Sautter et Pélissier 1964 : 57). « Les limites du terroir de Ngoye sont relativement différentes de celles administratives de la commune (Loi n° 72-25 du 19-04-1972 ; Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013) » (Diagne *et Al* 2023 : 253). De nos jours, du fait de « la disparition des plaques de brousse incultes et des cloisons forestières interdites à la hache des défricheurs qui servaient de refuge en cas d'alerte et de limite de terroir » (Pélissier 1980 : 128), la délimitation du terroir est rendue de plus en plus mal aisée, notamment celui de notre zone d'étude. Le concept politiste de commune, qui découle en 2013 de l'Acte 3 de la Décentralisation qui a procédé à une communalisation intégrale, a semblé plus commode. Car même si le territoire de la commune n'est pas borné, les villages appartenant à la commune sont connus, même certains de ces villages ont leurs parcelles de cultures dans les territoires des communes attenantes.

Notre séjour dans cette commune rurale composée de 54 villages et hameaux avec une population totale de 59 755 âmes (selon les informations fournies par la mairie) s'est effectué en deux étapes. La première en septembre 2022, en pleine saison des pluies, qui a duré 15 jours. La seconde, en février 2023, s'est étalée sur une semaine, cette fois en saison sèche. Cette démarche empirique a eu dans un premier temps comme objectif d'analyser les effets de l'alignement des habitations sur les champs de l'aire villageoise, et d'analyser, dans un second temps, la configuration de ces villages. Les données mobilisées (le répertoire de l'ensemble des villages de la commune et des villages aux concessions alignées) pour la réalisation des figures 1 et 4 sont fournies par la mairie. Et la figure 3 est réalisée à partir d'images numérisées de Google

Earth datant de 2003 et 2023. La plupart des villages forment un chapelet d'orientation nord-est à sud-ouest en raison de leur proximité. Les villages aux parcelles d'habitat non encore alignées sont à la périphérie de la grappe de villages et sont des hameaux, à l'exception des gros villages de Barry Ndongol et Bakakag (à habitats morcelés et dispersés) situés au sud-ouest de la nébuleuse et aux concessions non encore alignées. La figure 2 extraite de l'article de J. Lombard *et Al.* (2019 : 309) a été retouchée. Un échantillon de 8 villages a été choisi. Six villages sont compris dans la trainée (Pèye Ngoye 2, Ndiouly 1, Ngodjilème, Batal, Sessène, Banème Serere), deux à la périphérie de la petite ville de Bambey (Doutky au sud-ouest et Ngandeck, au sud-est), (voir carte 1). L'accès aux chefs de villages et présidents de commissions foncières villageoises est facilité par le maire. Il a pris le soin d'appeler chacun pour lui annoncer notre venue et l'objet de notre déplacement. Dans chacun de ces villages, deux passages sont effectués (l'un en hivernage et l'autre en saison sèche), au cours de chaque passage, un entretien regroupant le chef de village et les membres de la commission foncière villageoise est mené. Mais aussi à chaque séjour, une causerie est tenue avec les membres de la commission domaniale de la mairie. Durant ces 18 entretiens, le recours à un interprète n'est pas nécessaire car nous comprenons parfaitement les deux principales langues locales de communication (sérére et wolof). Le guide d'entretien est structuré autour des thèmes que sont : la perception de l'alignement ; l'alignement et la configuration du parcellaire agricole ; l'alignement et les rapports socio-spatiaux. Nos travaux de recherche ont été menés dans un contexte marqué par la difficulté d'identification des limites de certains villages, du fait de leur enchevêtrement et de l'ampleur de leur étalement. Ces informations qualitatives sont exploitées sous forme d'analyse de discours. Cette question de l'habitat, facteur de recomposition spatiale en milieu rural, a été exploitée aussi à travers la recherche documentaire.

Fig. 1. Les villages de la commune de Ngoye

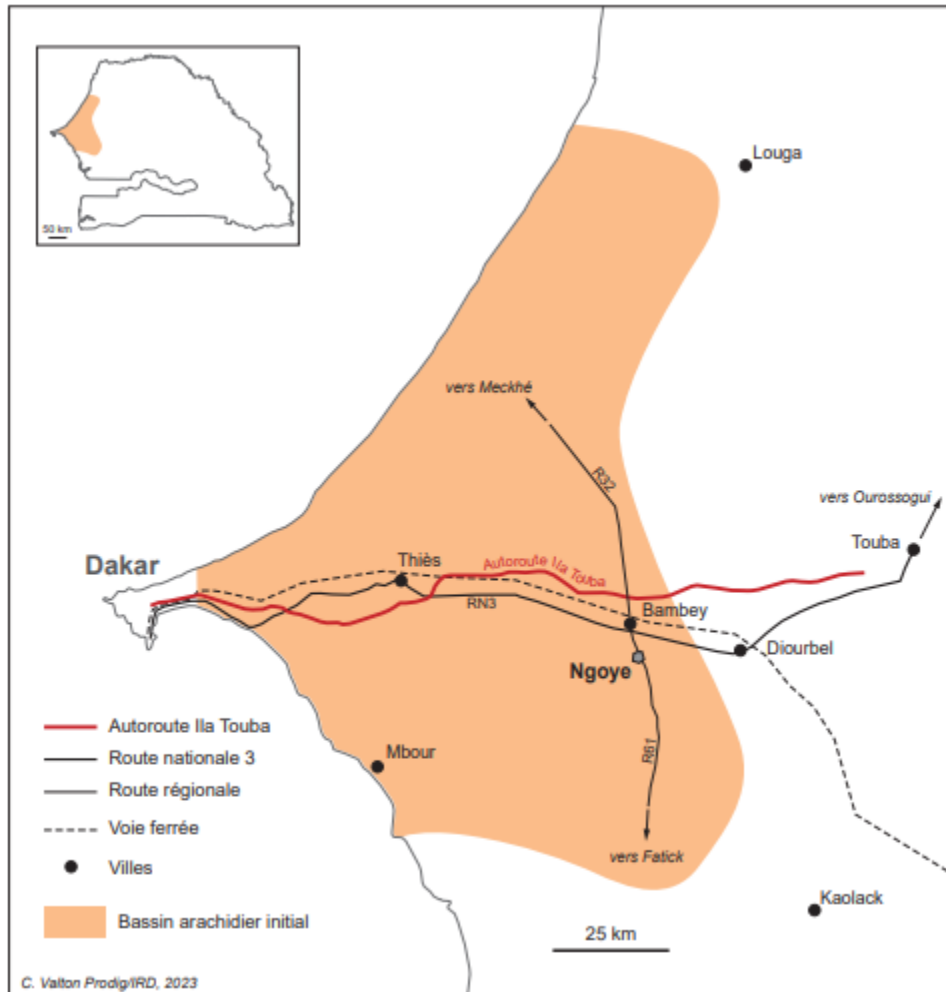


2. PRÉSENTATION DE L'ESPACE D'ÉTUDE

Administrativement, la commune de Ngoye est située dans l'arrondissement du même nom, dans le département de Bambey, région de Diourbel. Géographiquement, le terroir de Ngoye est situé dans le vieux bassin arachidier ou bassin arachidier initial (voir figure 2) et aussi au cœur du pays sérère traditionnel. Celui-là ayant la forme d'un quadrilatère délimité grossièrement par la Petite Côte à l'ouest, le Saloum au sud et le chemin de fer Thiès-Diourbel-Kaolack au nord et à l'est (Pélissier 1966 : 106). Ailleurs, à l'instar des terroirs situés de part et d'autre de la Route nationale 3 (RN 3), de l'Autoroute Ila Touba et du chemin de fer, Ngoye est aussi « à la périphérie d'un nouveau territoire

métropolitain allant de Dakar à la conurbation Mbacké-Touba en englobant la ville de Thiès, [de Diourbel et les petites villes de Khombole et Bambey] » (Lombard 2015 : 166), en d'autres termes du « corridor urbain Dakar-Touba » évoqué par Thiam (2008 : 1). Par ailleurs, la particularité de l'espace étudié est qu'il est traversé du nord au sud par la route R 61, allant de Bambey à Fatik, soit vers Kaolack, soit vers Foundiougne. Au nord, cette R 61 est prolongée par la R 32 reliant Bambey à Meckhé, qui correspond à l'échangeur numéro 4 de l'Autoroute Ila Touba. Le revêtement de cette route en 2018 a beaucoup contribué à l'adoption de ce type de morphologie villageoise.

Fig. 2. La situation de la commune de Ngoye dans le bassin arachidier initial



Source : C. Valton, Prodig IRD, 2023

3. RÉSULTATS

3.1. Transformation du capital foncier agricole en capital immobilier

En parcourant cette campagne, une composante est de plus en plus absente du paysage agricole authentique, en l'occurrence, les champs de l'aire villageoise cultivés chaque année en mil hâtif dans les villages aux habitations désormais alignées. D'après nos enquêtes, les exploitants des *pombod*¹ dans les *pifind*² sont « propriétaires » terriens et donc en disposent beaucoup en dehors du village. Déjà dans la première auréole de culture, 55% des parcelles de cultures leur appartiennent. Même si

la part de l'agriculture dans l'économie villageoise est de plus en plus réduite, il n'en demeure pas moins que le foncier agricole est d'abord un moyen de production auquel sont attachés les paysans. La fertilité des champs de l'aire villageoise, du fait de l'épandage des ordures ménagères, ne fait l'objet d'aucun doute. La majeure partie de ces terres sont la « propriété » du clan du chef de village dont « le lignage revendique la fondation du village » (Guigou *et Al.* 1995 : 195). Durant les entretiens, il est ressorti que cette cession de terre n'était pas gratuite. Tout villageois qui désire une parcelle à usage d'habitat dans un village proposait un champ dans la 1^{re} ou 2^e auréole de culture en contrepartie. Quant à l'étranger, il débourse de l'argent. Du fait des nombreuses contraintes financières ponctuelles auxquelles sont confrontés ces « propriétaires »

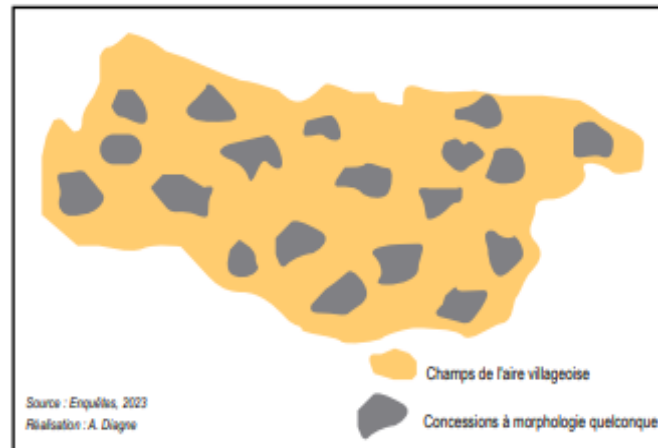
¹ *Pombod* : champs de l'aire villageoise portant chaque année le mil hâtif.

² *Pifind* : aire villageoise.

terriens, plus de 60% des transactions se font en espèces. Cette information met à nu un processus informel de recyclage du capital foncier agricole en capital immobilier qui est pourtant proscrit par la Loi sur le Domaine national (LDN), mais qui est toléré par le conseil municipal. Ce dernier

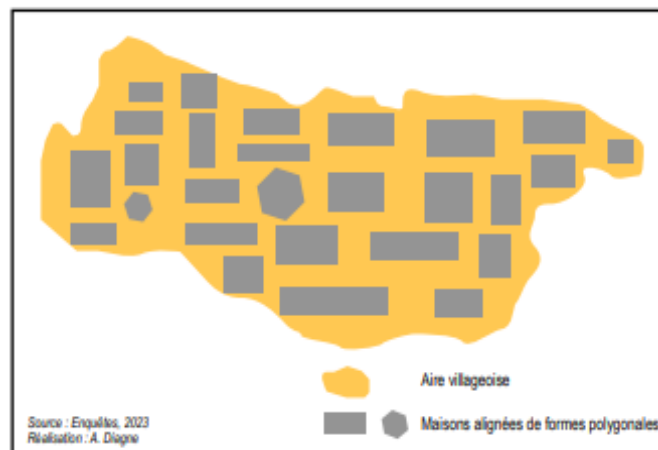
« applique la loi dans son esprit, beaucoup plus qu'à la lettre, et respectent, dans une large mesure, les règles de la bienséance. Ils sont eux-mêmes membres d'un village, d'un groupe de parenté ... auxquels ils ont des comptes à rendre » (Guigou et Al. 1995 : 218).

Fig. 3. Village à morphologie traditionnelle



Source : Diagne Abdoulaye, 2023.

Fig. 4. Village à morphologie urbaine



Source : Diagne Abdoulaye, 2023

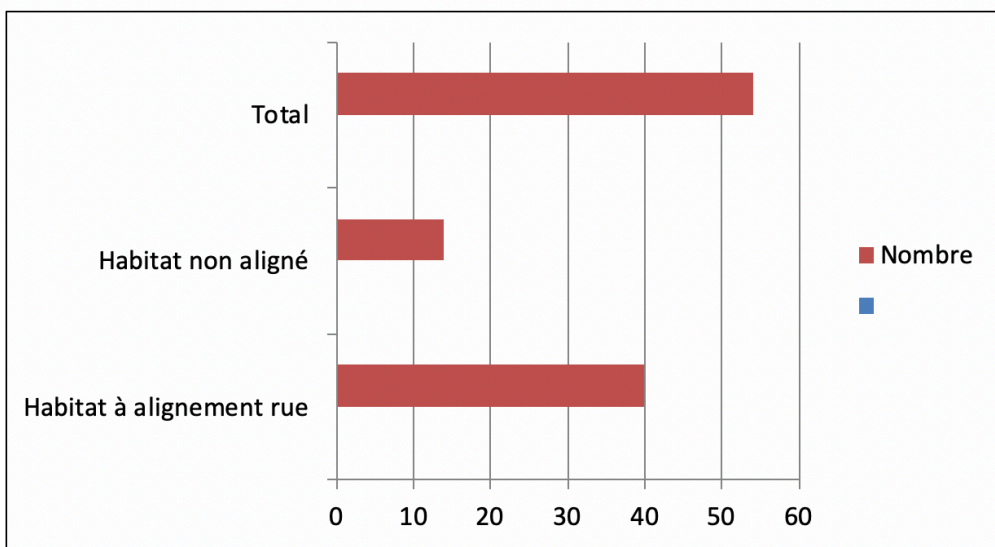
Sur la figure 3, le groupement est lâche et l'espace entre les habitations est cultivé en saison des pluies. Sur la figure 4, une bonne partie des champs de l'aire villageoise est occupée par des maisons alignées de tailles différentes et aux contours polygonaux. Quant aux terres attenantes à la route R 61, les entretiens menés à Ndiouly 1, Ngandeck et Pèye Ngoye 2 ont révélé qu'elles font l'objet de convoitises des nouvelles élites urbaines (corps enseignant et autres agents de l'administration de Bambey). Du fait de la cherté de l'acquisition d'une parcelle d'habitation, les avis sur l'alignement sont partagés dans les villages

(Bakakag, Barry Ndongol, Danou Ngaay, Khoudombedj, etc.) aux maisons non encore alignées (voir fig 1). 75% des personnes âgées sont opposées. Celles-ci évoquent la coutume selon laquelle une personne âgée ne déménage pas de peur de ne pas rester longtemps dans la nouvelle demeure. Ce sont les jeunes qui ont agité précipitamment cette idée d'alignement sans prendre la peine d'en discuter profondément avec les plus âgés. Et ce manque de considération a frustré ces derniers ce qui explique leur refus. En réalité, l'alignement est encouragé par l'Etat et soutenu par la mairie. Il lui permet de bien

dérouler son Programme National d'Urgence d'Electrification Rurale (PNUER) en réduisant le coût d'installation des équipements, notamment les poteaux électriques. Ce programme est une composante du projet phare du Service universel de l'énergie du Plan Sénégal Emergent (PSE). A Ngoye, le taux de villages électrifiés est identique à celui de villages à habitat aligné qui est de 74 % (voir fig. 5 et 6). Cependant, il y a deux villages à habitat aligné qui ne sont pas raccordés au réseau

électrique et aussi deux à habitat dispersé qui sont électrifiés. Tous les villages aux concessions alignées sont raccordés au réseau électrique à l'exception du village de Maka Toulane et Gade Ndiné, en revanche le village de Khandiar traversé par la route R 61 et celui de Keur Lat Mbissine sont électrifiés même si ses concessions sont encore éparpillées. Ainsi la corrélation entre alignement et électrification n'est pas mécaniquement linéaire.

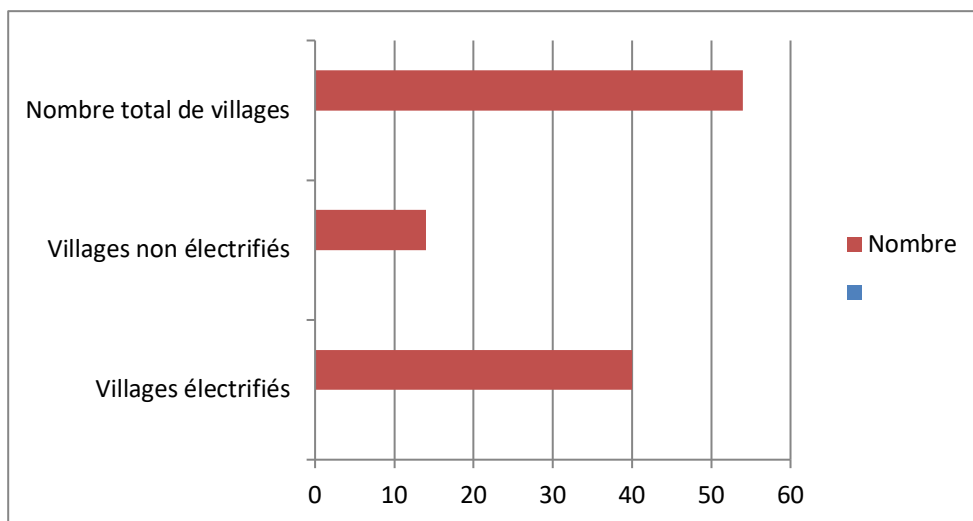
Fig. 5. Morphologie des villages



Source : enquêtes 2023, Réalisation : Abdoulaye Diagne, 2023

Sur un total de 54 villages, on a recensé 14 qui ont un habitat non aligné, soit 26%.

Fig. 6. Nombre de villages raccordés au réseau électrique



Source : enquêtes 2023, Réalisation : Abdoulaye Diagne, 2023

Parmi les 14 villages non électrifiés, 2 présentent pourtant un habitat aligné. En revanche, 2 villages à habitat non aligné sont électrifiés. Par ailleurs, ce phénomène d'alignement des habitations a entraîné un étalement des villages du fait entre autre de l'envie d'obtenir des parcelles individuelles plus spacieuses (entre 500 et 800 m²) pour pouvoir contenir les greniers (à mil, à foin), les poulaillers, les étables pour chevaux et ânes et tout le mobilier agricole (hilère, houes sine, houes occidentale, souleveuse d'arachide, charrettes). Ces nouveaux types d'habitation, en raison de leur

taille et de leur nombre, ont largement empiété sur les champs de la première auréole. Du village de Khandiar jusqu'à la ville de Bambey (voir carte 1), toutes les parcelles de cultures sises de part et d'autre de la R 61 sont bornées et les 80% sont acquises par des habitants de Bambey. Aussi, dans ces villages alignés et / ou électrifiés, le parc arboré villageois, composé à plus de 60% de baobabs (*Adansonia digitata*) constitue une gêne ou une menace contre l'habitat, notamment celui en dur (voir fig. 7).

Fig. 7, Baobab victime d'un orage



Auteur : Abdoulaye Diagne, 2023

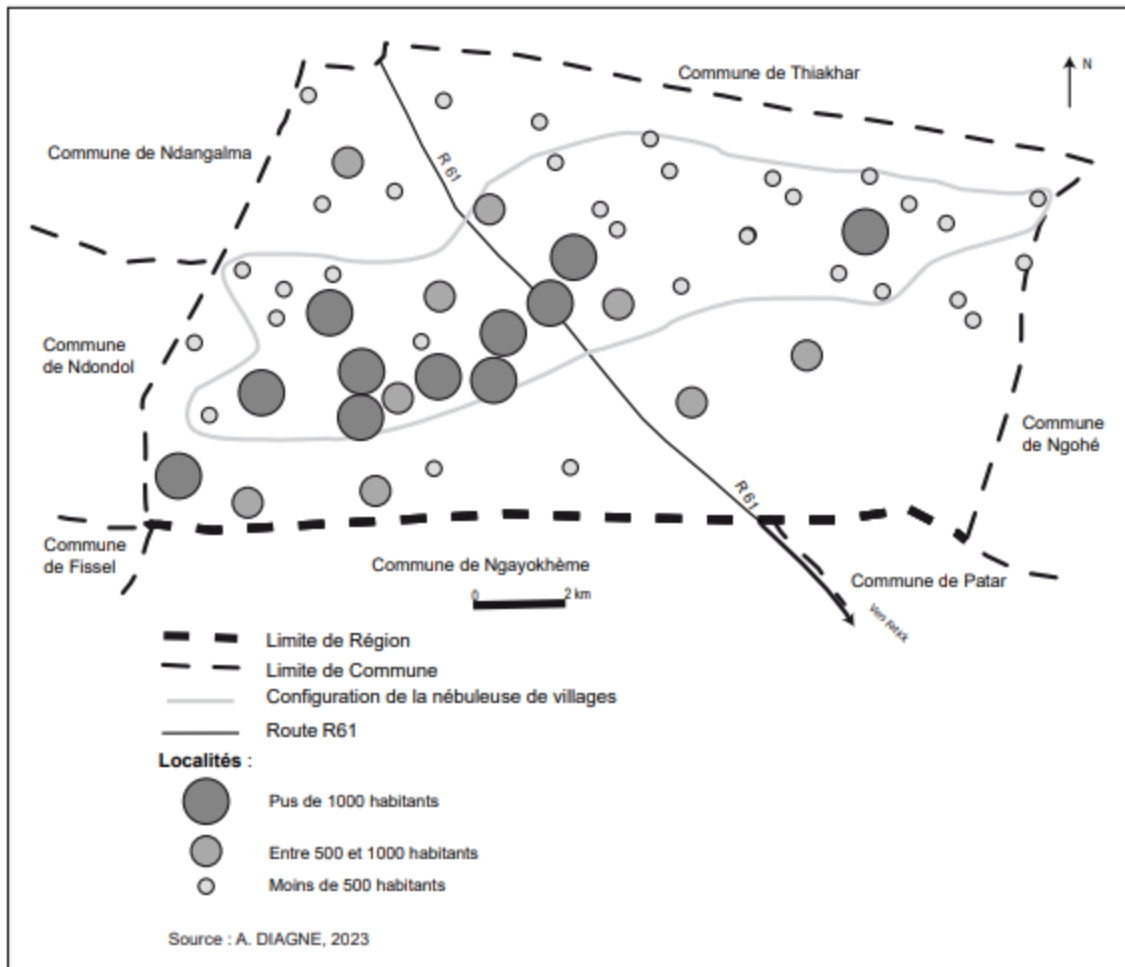
A droite de la photo, un pan de la haie est endommagé par la chute d'une branche lors d'un orage durant l'hivernage 2023. Heureusement que le bâtiment n'est pas atteint.

3.2. Les difficultés éprouvées à reconnaître les limites des villages

Il n'est pas aisé de repérer les limites inter villageoises (voir fig. 8). Et de l'avis des conseillers municipaux, la plupart des

contentieux ayant trait à la terre viennent de là. Il nous a été signalé des habitants d'un même village X qui ont trouvé une parcelle d'habitation dans un village Y mitoyen et qui continuent à s'acquitter de l'impôt *per capita* dans le village X d'origine. Cependant, Le nouveau voisinage ainsi créé ne fait que renforcer la proximité entre villages et par ricochet la paix sociale.

Fig. 8. Effectifs de population dans la commune de Ngoye



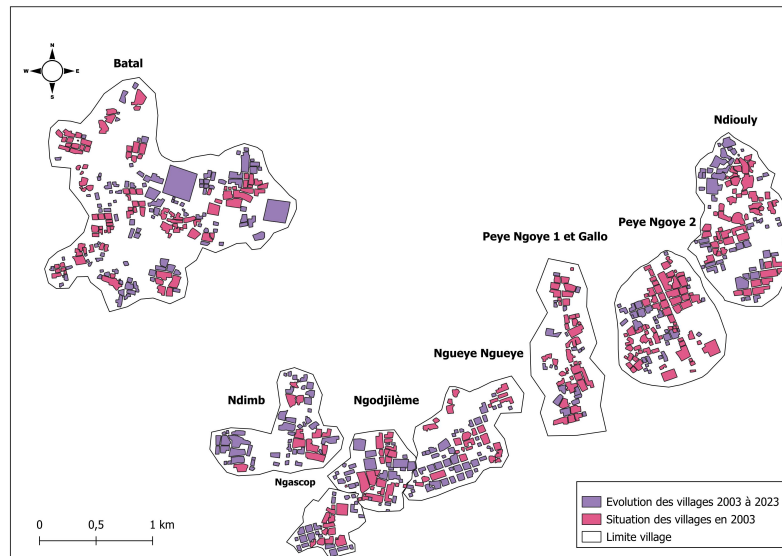
Par ailleurs, la carte d'effectifs de populations de cette commune laisse apparaître trois catégories de villages (voir fig. 1). Le centre de la carte renferme la majorité des villages ayant plus de 1.000 habitants, cela dénote une forte pression sur la terre.

3.3. L'habitat, un indicateur d'inégalités socio-spatiales

La fragmentation de l'espace villageois entre constructions modernes, symboles de réussite, et celles traditionnelles laisse apparaître des inégalités sociales jusque-là inhibées dans les concessions traditionnelles composées de plus de deux ménages en général. Dans ces concessions traditionnelles, la superficie consacrée à chaque ménage, même si elle n'est pas uniforme, ne permettait pas d'abriter un

bâtiment de quatre pièces, de 20 m² par pièce. Elle était tellement exigüe qu'on l'appelle *lung* (très petit espace). A l'échelle de la commune, on assiste plutôt à une disparité entre villages disposant de plus de bâtiments modernes et ceux qui en ont moins. Les habitants de ces derniers sont considérés, implicitement tout au moins, comme étant en retard. Il nous est même rapporté un village qui porte le surnom de Almadies en référence à un quartier huppé de la périphérie de Dakar. Les maisons sont, non seulement, toutes construites en dur mais aussi la beauté des bâtiments est attirante. La paix sociale découlant de la proximité entre villages que nous évoquions dans les lignes précédentes est en partie entachée par un sentiment de condescendance à travers les rapports sociaux entre habitants de ces deux types de villages.

Fig. 9. Évolution de la morphologie urbaine de quelques villages de 2003 à 2023



Source : Google Earth 2023 et 2023.

Réalisation : A. Diagne, 2023.

Ces villages électrifiés ont entamé un processus d'urbanisation. A Batal, les deux grands polygones bleus correspondent l'un à une école primaire et l'autre à un périmètre maraîcher. De Ndiouly à Ngascop, l'emboîtement des villages, du fait de leur évolution spatiale, est de plus en plus perceptible. Ces constructions aux façades carrelées, livrées aux regards des voisins et autres personnes de passage, deviennent les miroirs de la situation financière, du niveau de vie des familles qu'y habitent. Plus elles sont belles, plus elles sont admirées, plus elles confèrent un statut social plus prestigieux dans ces villages.

4. DISCUSSION

Dans la considération des paysages agraires, nous cherchons à décrire et à expliquer des faits actuels : le changement de physionomie des villages dans cette partie du vieux bassin arachidier. La recomposition des paysages agraires est un phénomène commun à toutes les campagnes agricoles en Afrique au Sud du Sahara. Il est apparu à travers les entretiens que la part de l'habitat dans cette dynamique est de plus en plus perceptible en raison notamment de son extension due au fait que certains ménages se sentaient à l'étroit dans les concessions traditionnelles. Aussi, dans cette commune, s'observe un phénomène d'achat de parcelles agricoles par une certaine élite rurale, à forte

capacité financière, avide de foncier à usage d'habitat. A ce sujet, Lavigne Delville *et Al.* (2017 : 14) ont évoqué aussi l'intervention d'autres acteurs en l'occurrence des migrants, des ressortissants de retour, des acheteurs urbains. Du fait de la hausse des demandes de parcelles, ces descendants de lignages de chefs de villages qui disposent de beaucoup de terres, transforment une bonne partie de leur patrimoine foncier villageois en capital foncier immobilier, pour payer une dette, construire en dur, payer le voyage à l'étranger d'un fils, etc. Ils ont découpé chacun leur unité foncière pour en faire plusieurs lots (division parcellaire en urbanisme). Ce qui fait qu'ils se retrouvent avec plusieurs terrains (3 à 4) à proposer aux plus offrants. Ainsi, ils réalisent une plus-value en vendant plusieurs parcelles distinctes et la rente foncière à usage d'habitat acquiert de la valeur au fil du temps. A Pèye Ngoye 2, village centre, certains détenteurs de champs villageois sont purement et simplement dans l'immobilier locatif. Ils s'adonnent à de la spéculation foncière en préférant construire sur leurs parcelles pour mettre leur construction en location par la suite. En réalité, cette pratique n'a rien de différent des transactions foncières dont parlent Lavigne Delville *et Al.* (*idem*) : « En Afrique rurale, une conception du foncier comme patrimoine intergénérationnel a longtemps été, et est encore dans de nombreuses régions, une raison pour refuser les ventes de terre. [Mais de nos jours, on constate que] les

transactions foncières marchandes se développent ». Dès lors, les prémices du premier type de rente évoqué par Jaquemot (2014 : 128) dans le compte rendu de l'ouvrage de Magrin, sont perceptibles à Ngoye. Cette rente correspond à une évolution profonde de l'espace de cette commune car les terres détenues par ces descendants de lignages fondateurs de villages sont fortement échangées du fait de la hausse des demandes de parcelles à usage d'habitat.

Quant à l'alignement ayant induit cet étalement, il a entraîné une certaine mixité socio-professionnelle et une invisibilité dans l'espace de ces catégories socio-professionnelles. Les quartiers des différentes catégories socio-professionnelles (paysans libres, griots, artisans castés forgerons, tisserands, cordonniers, bûcherons) sont dilués dans les îlots de sorte qu'il est difficile à vue d'œil de reconnaître les maisons de chacun de ces groupes, comme auparavant. Cette hiérarchisation sociale basée sur la catégorie socio-professionnelle est désormais supplantée par le gabarit et le design des bâtiments modernes. Ce même alignement, en plus de la baisse généralisée de la pluviométrie à l'échelle nationale (Ndong, 1995 : 196) est venu contribuer à la baisse de la biodiversité du parc arboré villageois. Des espèces comme le baobab (*Adansonia digitata*), le rônier (*Borassus aethiopicum*), le fromager (*Ceiba pentandra*), le semellier (*Piliostigma reticulatum*), le jujubier (*Ziziphus mauritiana*), etc. ont été remplacés par des espèces allochtones feuillues, rustiques et à croissance rapide : le peuplier d'Afrique (*Gmelina arborea*), le badamier (*Terminalia catappa*), l'arbre bombardier (*Hura crepitans*), etc.) qui n'ont d'utilité que leur ombre hormis le margousier (*Azadirachta indica*) dont le bois sert de matériau de construction et de bois combustible. Aussi l'habitat de la petite faune (nid et terrier) : hérissons (*Ateleris albiventris*), souris (*Mus musculus*), rats (*Rattus rattus*), lézards (*Lacerta agilis*), oiseaux (*Aves*), chauves-souris (*Chiroptère*), etc.) n'a pas été épargné. De nombreux terriers sont détruits lors de constructions des fondations de bâtiments. Par ailleurs, cette petite faune a dû subir certainement les effets de l'éclairage public comme l'expliquent Franchomme *et Al.*, en évoquant la trame noire : « la lumière artificielle est une source de pollution [...] Elle perturbe les comportements de reproduction, de migration et de communication au sein de nombreuses

populations, par des mécanismes d'attraction, fixation ou répulsion » (Franchomme *et Al.* 2019 : 165).

Le constat est que cette morphologie des villages serere est un indicateur d'urbanisation et non encore de périurbanisation car si on se réfère à Brunet *et Al.* (1993 : 379), cette commune rurale ne fait pas partie en réalité de la ville de Bambey (distante de 7 km) en raison de ses activités et du mode de vie des paysans. En revanche, la vie de relations avec les grands centres urbains a, sans doute naguère, un effet sur la morphologie urbaine de cette campagne du vieux bassin arachidier. Comparé aux terres neuves (TN) où déjà vers 1934, les plans de développement et les programmes d'aménagement avaient imposé l'alignement (Dubois 1975 : 90), celui-là est très récent dans la commune de Ngoye (début années 2000 d'après nos enquêtes). Aussi, ce cas de figure est très différent de celui caractéristique des anciens villages « où la présence de la colonisation ou de ses effets a changé la forme du village » (D'Alessandro-Scarpari 2005 : 141). L'ancienneté du bassin arachidier, n'a pas dès lors favorisé l'alignement. Cependant, il est intéressant de s'interroger sur la pertinence de cette forme d'alignement (relevant d'un mimétisme), signe de modernité en milieu rural et qui est prédatrice de terres agricoles. En revanche, la morphologie de ces villages alignés est plus esthétique, en raison de l'ordonnement des concessions laissant apparaître entre les îlots des ruelles.

CONCLUSION

Cette réflexion porte un regard sur la nouvelle configuration des villages de cette commune emblématique de Ngoye dans le vieux bassin arachidier. L'alignement des habitations y a entraîné un étalement des villages et par conséquent une recomposition (qui a valeur de détérioration) du paysage agricole. En dépit de sa proximité avec Bambey, l'urbanisation des villages n'est pas imposée par cette ville. Du fait de la forte demande en parcelles à usage d'habitat, les champs de l'aire villageoise ont disparu, et on assiste à des transferts fonciers marchands de la part des descendants des lignages fondateurs des villages et propriétaires de la majorité des terres. Cependant, ce nouveau mode d'habitat rural plébiscité par cette population à forte majorité

paysanne et les comportements qu'il génère, suscitent des interrogations concernant sa durabilité car on se rend compte qu'il génère des effets négatifs sur la biodiversité, l'habitat de la petite faune, le parcellaire agricole et à terme sur les hommes. Loin d'être du folklore, cela augure une évolution profonde de l'espace. Jusqu'à quand la ponction sur le parcellaire agricole pourra-t-elle se poursuivre sans une réduction ou au moins un maintien du potentiel de production ?

De plus, il apparaît que l'évolution sociologique au sein des ménages fait que l'alignement est

inéluçtable. Cette commune rurale agricole aurait pu, et c'est valable pour les autres communes d'ailleurs, privilégier l'objectif de trouver une alternative moderne au mode d'habitat urbain actuel consommateur d'espaces et promouvoir la « sobriété foncière » dans les espaces villageois dans ce contexte d'irrégularité de la pluviométrie. République du Sénégal. Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant partie législative du Code de l'Urbanisme.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BA Boubacar, 2023. *Espace pastoral en contexte de décentralisation dans la zone sylvopastorale du Ferlo dans le nord du Sénégal*, thèse de doctorat, Université Gaston Berger, Saint-Louis, 359 p.

BARRAL Henri, 1982. *Le Ferlo des forages. Gestion ancienne et actuelle de l'espace pastoral*, Dakar, ORSTOM, 85 p.

BIDOU Jean Etienne, DROY Isabelle, & LAVIGNE DELVILLE Philippe, 2021. *Parc arboré et mutations sociales en pays Sereer (Sénégal) : une nouvelle gouvernance comme condition de renouveau ?* Montpellier, 5-7 octobre 2021, 23 p. (Colloque Humanités environnementales).

BRUNET Roger, FERRAS Robert & THERY Hervé, 1993. *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Ed. Reclus, 518 p.

D'ALESSANDRO-SCARPARI Cristina, 2004. *Géographes en brousse : un métissage spatial entre discours et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 375 p.

DELPECH Bernard, 1967. *Une communauté rurale dans le bassin arachidier sénégalais : Ngodjilème, village Serer. Etude sociologique*, Dakar, ORSTOM, 124 p.

DIAGNE Abdoulaye, DIOUF Faye Ibrahima & SAKHO Papa, 2023. « Un modèle de transition énergétique généré à Ngoye par le renouveau des relations ville-campagne », dans Niane Diatou Thiaw, *Les espaces de vulnérabilités au Sénégal, Pratiques spatiales et stratégies d'acteurs*, Dakar : Editions L'Harmattan, p.251-268.

DUBOIS Jean-Paul, 1975. « Les serer et la question des terres neuves au Sénégal », *Cah. ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XII, n°1 – 1975, pp. 81-120.

Disponible en ligne :

https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/1996_5.pdf [dernier accès octobre 2023].

FALL Babacar, 2014. *Le Ferlo sénégalais : Approche géographique de la vulnérabilité des anthroposystèmes sahéliens*, thèse de doctorat, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité, Paris, 379 p.

FRANCHOMME Magalie, HINNEWINKEL Christelle et CHALLEAT Samuel, 2019. « La trame noire, un indicateur de la place de la nature dans l'aménagement du territoire. Pratiques et motivations des communes de la Métropole européenne de Lille », *Bulletin de l'association de géographes français*, 96-2, p. 161-180.

Disponible en ligne :

<https://journals.openedition.org/bagf/4764> [dernier accès mars 2024].

GARENNE Michel et LOMBARD Jérôme, 1992. « La migration dirigée des serer vers les terres neuves (Sénégal) », Paris, ORSTOM, *Journées démographiques de l'ORSTOM, 20-21-22 septembre 1988*, 27 p.

GASTELLU Jean-Marc, 1978. *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*, Paris, ORSTOM, 821 p.

GUIGOU Brigitte, LERICOLLAIS André & PONTIE Guy, 1995. « La gestion de la terre en pays serer

siin (Sénégal) », dans Blanc-Pamard Chantal et Cambrézy Luc, *Dynamiques des systèmes agraires. Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, p. 183 - 224.

JAQUEMOT Pierre, 2014. « Géraud Magrin. Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement », *Afrique contemporaine*, 2014/1 (n° 249), p. 128-130. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2014-1-page-128.htm> [dernier accès février 2024].

LAVIGNE DELVILLE Philippe, COLIN Jean-Philippe, KA Ibrahima & MERLET Michel, 2017. *Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation*, UEMOA/IPAR, 198 p.

LERICOLLAS André, 1972. « Sob, étude géographique d'un terroir sérère (Sénégal) », *Atlas des structures agraires au Sud du Sahara*, p.1-133.
 LOMBARD Jean, 1989. « La gestion des réserves vivrières en pays serer », dans Michel Eldin et Pierre Milleville, *Le risque en agriculture*, Paris, ORSTOM, Collection à travers champs, p. 335-343.

LOMBARD Jérôme, 2015. *Le monde des transports sénégalais. Ancrage local et développement international*, Paris, IRD, 276 p.

LOMBARD Jérôme, SAKHO Pape & VALTON Cathérine, 2019. « Le nouvel horizon sénégalais. Peuplement et urbanisation des campagnes occidentales aux périphéries orientales », *L'Espace géographique* 2019 / 4 (Tome 48), p. 306-328.

NDONG Jean-Baptiste, 1995, « L'évolution de la pluviométrie au Sénégal et les incidences de la sécheresse récente sur l'environnement », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 70, n°3-4, p. 193-198. Disponible en ligne :

https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1995_num_70_3_4212 [dernier accès mars 2024].

NINOT Olivier, 2008. *Elevage et territoire dans le « Ferlo », zone pastorale du nord du Sénégal*, rapport de mission 22 novembre – 1^{er} décembre 2007, Paris, UMR Prodig, 48 p.

PELISSIER Paul, 1980. « L'arbre en Afrique tropicale : la fonction et le signe », *Cahiers de l'ORSTOM*, Série Sc. Hum., volume XVII, n° 3-4, 1980, p. 127-130. Disponible en ligne : <https://core.ac.uk/download/pdf/39877553.pdf> [dernier accès décembre 2023].

PELISSIER Paul, 1966. *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, thèse de doctorat, Saint Yrieix, Fabrègue, 544 p.

SAUTTER Gilles et PELISSIER Paul, 1964. « Pour un atlas des terroirs africains », *L'Homme*, 1964, tome 4 n°1. p. 56-72. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1964_num_4_1_366609 [dernier accès novembre 2023].

THIAM Ousmane, 2008. *L'axe Dakar-Touba (Sénégal) : analyse spatiale d'un corridor urbain émergent*, thèse de doctorat, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Avignon, 309 p. Texte officiel

République du Sénégal. Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant partie législative du Code de l'Urbanisme. Disponible en ligne : <https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/2022-04/Loi%20n%C2%B0%202008-43%20du%2020%20ao%C3%BBt%202008%20portant%20Code%20de%20l%E2%80%99Urbanisme.pdf> [dernier accès novembre 2023].

AUTEUR

Abdoulaye DIAGNE
Maître-Assistant en Géographie
Département de Géographie - Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
Courriel : Abdoulaye35.diagne@ucad.edu.sn



© Édition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster/>

© Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© Référence électronique

Abdoulaye DIAGNE, « *L'habitat, un facteur de recomposition spatiale en milieu rural sénégalais : cas de la commune de Ngoye, dans le centre-ouest du bassin arachidier* », Numéro varia (En ligne), (Numéro 1 | 2024), ISSN : 2957- 9279, p. 63-77, mis en ligne, le 30 juin 2024.

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS



Voir impact factor : <https://sjifactor.com/passport.php?id=23718>



Voir la page de la revue dans Road : <https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279>



Voir la page de la revue dans Mirabel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains>



Voir la revue dans Sudoc : <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089>
